



EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

L'édito

Cette « seconde vague » tant annoncée depuis des mois commence à déferler et conduit la plupart des pays européens à se reconfiner de manière plus ou moins stricte. La France, et tout particulièrement notre région Auvergne-Rhône-Alpes, est particulièrement affectée par la Covid.

Face à cette pandémie qui menace nos économies, le soutien financier de l'Europe sera d'un grand secours et le vote de son budget constitue un marqueur important. Les conséquences induites par la protection de la santé sur nos libertés individuelles, mais aussi l'apparition de tensions militaires en mer méditerranée ou sur le Haut-Karabakh, le réveil du terrorisme en France et ailleurs, l'apparition de régimes parfois qualifiés d'illibéraux en Europe de l'Est, ne doivent pourtant pas nous faire oublier que notre Europe se caractérise par le respect des droits fondamentaux. Dans ce contexte trouble, la publication du premier rapport sur l'état de droit par la Commission arrive opportunément. Enfin, parce que « les jours heureux » reviendront, parce que notre liberté de circuler ne sera pas éternellement contrainte, il est temps de rappeler que les programmes Erasmus contribuent au rapprochement indispensable entre les peuples et à une vision partagée de l'avenir. Voilà quelques-uns des thèmes qui vous retrouverez dans cette newsletter.

Bonne lecture !

Daniel IMBERT-MAGAND

Dans ce numéro :

L'édito :	1
La négociation pour le budget de l'Union	1-2
Rapport sur l'état de droit	3
Erasmus, succès jamais démenti	4-5
Votation en Suisse	5
L'Europe dans mon quotidien	6
Prix littéraire : mieux comprendre l'Europe	6

La négociation pour le budget de l'Union européenne : révélateur des enjeux et difficultés, mais aussi des avancées de la construction européenne

L'Europe vit une période particulière puisqu'elle doit se doter d'un budget pour la période 2021-2027. Et le moins que l'on puisse dire est que cette période est mouvementée.

Le CFP fournit les moyens nécessaires à l'Union européenne pour la mise en œuvre de ses politiques. Il fixe les priorités, les modalités de financement ainsi que le plafond des dépenses pour la période concernée.

Précisons d'abord que le budget de l'UE repose depuis 1988 sur une planification à sept ans, le «cadre financier pluriannuel» (CFP). Celui-ci est proposé par la Commis-

Il traduit ainsi les ambitions de l'UE et fait, tous les sept ans, l'objet d'intenses débats entre les États membres au sein du Conseil, puis entre le Parlement et le Conseil.

Le budget doit être adopté à l'unanimité des États membres de l'UE.

sion et doit être adopté à l'unanimité par le Conseil des ministres après approbation par le Parlement européen statuant à la majorité de ses membres.

Aujourd'hui, à moins de deux mois de l'année 2021, le CFP 2021-2027 n'est toujours pas adopté bien que les États membres aient enfin trouvé un compromis lors du Conseil de juillet.



Avant d'aborder les raisons de ces débats et leurs incidences sur la construction européenne, il peut être utile de fournir quelques éclairages. Le budget européen, proposé par le Conseil représente seulement 1,11% de la richesse produite annuellement par l'ensemble des États membres (PIB).

L'UE ne disposant pas de ressources propres, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas lever l'impôt, le budget est essentiellement alimenté par une contribution des États membres.

Attentats en France

La présidente de la Commission, **Mme Von der Leyen**, a réagi le 17 octobre par un tweet après l'assassinat de Samuel Paty :

« J'ai appris avec horreur l'assassinat d'un professeur à Conflans-Ste-Honorine. J'adresse mes condoléances à sa famille et aux Français. Mes pensées vont aussi aux enseignants, en France et partout en Europe. Sans eux, il n'y a pas de citoyens. Sans eux, il n'y a pas de démocratie ».

Dans un nouveau tweet du 29 octobre, elle écrit à propos de l'attentat de Nice :

« A nouveau je souhaite condamner l'attaque odieuse et brutale de Nice. Mes pensées vont aux victimes de cet acte haineux. Nous sommes solidaires avec la France et restons unis et déterminés face à la barbarie et au fanatisme ».

La négociation pour le budget de l'Union européenne : révélateur des enjeux et difficultés, mais aussi des avancées de la construction européenne

Certains Etats sont ainsi des contributeurs nets, c'est-à-dire que le montant de leur participation au budget européen est plus élevé que celui des retombées financières directes dont ils bénéficient sous forme de subventions. C'est le cas de la France, mais également de nombreux pays. D'autres au contraire sont des bénéficiaires nets, c'est le cas des pays du sud et de l'est de l'Europe.

Ces calculs fournissent un premier éclairage, mais celui-ci reste strictement comptable et pour cette raison ne peut être suffisant, les bénéfices de l'UE pour les pays membres ne pouvant être évalués seulement à l'aune du budget. Il faudrait intégrer les gains économiques difficilement mesurables liés au marché unique. Au-delà des aspects économiques et financiers, de nombreux bénéfices de l'UE pour ses membres ne sont pas quantifiables, et en tout premier lieu la paix et la stabilité.

Pourtant les négociations entre les Etats membres sont souvent dominées par des considérations d'ordre strictement comptable : c'est ainsi que les pays dits « frugaux » (Pays-Bas, Danemark, Suède, Autriche et Finlande, qui sont tous des contributeurs nets), s'opposent vigoureusement à une augmentation du budget.

Mais le montant du budget n'est pas le seul aspect du débat. Sa structure apparaît tout aussi importante car reflétant les priorités stratégiques, lesquelles diffèrent selon les Etats. Les 17 pays "amis de la cohésion" par exemple défendent un budget plus fort sur la politique de solidarité entre régions, au détriment des autres politiques communes. D'autres pays, dont la France, cherchent à privilégier la PAC...



Ces débats, après plusieurs échecs, ont débouché, le 21 juillet 2020, sur un compromis entre les Etats Membres qui se sont mis d'accord sur un montant de

1 074 milliards d'euros sur 7 ans (2021-2027), auquel s'ajoutent 750 milliards d'euros pour le plan de relance « Next Generation EU ».

La balle est maintenant dans le camp du Parlement européen.

Or, le Parlement, tout en saluant l'accord sur le plan de relance, n'accepte pas la diminution du budget par rapport à la période précédente et demande à passer de 1,11% à 1,3% du Revenu National Brut (RNB). Il réclame 39 milliards d'euros supplémentaires pour renforcer 15 programmes phares de l'UE ayant une dimension européenne forte (Erasmus, recherche, santé, défense, culture, citoyenneté,...).

Il demande également que les annonces faites par Ursula Von Der Leyen sur la mise en place de ressources propres dans son discours sur l'état de l'Union se traduisent en engagements contraignants dès 2021.



Enfin, le lien entre le versement de fonds européens à un Etat membre et le respect de l'état de droit doit être garanti et ne pas apparaître comme une simple menace sans conséquences. Cette question est particulièrement sensible et concerne au premier chef la Hongrie et la Pologne.

Le Parlement européen a ainsi voté une résolution par 465 voix contre 150 (et 67 abstentions), affirmant que le budget sous sa forme actuelle "met en péril l'avenir de la prochaine génération d'Européens" et qu'en conséquence, le Parlement reste "prêt à refuser de donner son approbation".

Les négociations sont aujourd'hui au point mort, le Parlement attendant du Conseil qu'il réponde à ses attentes.

Pour David Sassoli, président du Parlement européen, s'adressant aux membres du Conseil, « c'est à vous de débloquer la situation ».

« C'est au Conseil des ministres de débloquer la situation »
(David Sassoli, président du Parlement européen)

Si aucun accord n'était trouvé d'ici 2021, l'UE ne s'arrêterait pas pour autant de fonctionner. Un budget provisoire sera établi sur la base du budget 2020, donc avec des montants plafonds supérieurs d'environ 10 milliards d'euros à ceux prévus par l'accord du Conseil de juillet.

Quelle qu'en soit l'issue, ces négociations sont emblématiques du positionnement des institutions selon les intérêts qu'elles représentent. Ce sont des visions différentes de l'Union européenne qui s'affrontent et qui devront nécessairement déboucher sur un compromis.

Derrière ces débats se pose de façon maintenant cruciale comme condition pour l'avenir de l'UE, la question du passage de l'unanimité à la majorité qualifiée au sein du Conseil...

Jean Paul VILLIE

Membre du réseau Team Europe de la Commission européenne



Premier rapport sur l'Etat de droit dans l'Union Européenne

Si l'Union Européenne a été longtemps avant tout économique, elle prend progressivement la mesure de l'importance des droits fondamentaux dans cet espace géographique si particulier qu'est notre continent. La Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a pour cela joué un rôle remarquable dans l'émergence de règles protectrices avant d'être relayée par la Charte des Droits Fondamentaux, proclamée en 2000 et rendue obligatoire par le Traité de Lisbonne (signé en 2007 et entré en vigueur deux ans plus tard).



En publiant le 30 septembre 2020 son premier rapport annuel sur l'Etat de droit en Europe, la Commission s'inscrit dans cette dynamique autour des droits fondamentaux. Certes, le nouvel instrument européen est loin de constituer une révolution mais il s'ajoute à une panoplie qui tend à s'étoffer au fil des ans. Pour cela, il propose une analyse de la situation et des évolutions du droit dans chaque Etat membre, précédée d'une trentaine de pages où est évaluée la situation globale de l'Union.

Ce rapport sera communiqué aux différentes institutions de l'Union (Parlement, Conseil, Comité économique et social, Comité des Régions) et servira de guide dans l'action de la Commission, y compris lorsqu'elle est sollicitée sur le plan financier. Il sera aussi discuté dans les Parlements nationaux.

L'Etat de droit est en effet l'une des valeurs communes aux différents Etats membres dont l'article 2 du Traité sur l'Union Européenne rappelle qu'elles sont le socle de l'Union. Dans le rapport, la Commission insiste aussi sur l'importance du respect de l'Etat de droit pour le bon fonctionnement intérieur de l'Union mais aussi pour son image sur la scène internationale.

L'Etat de droit garantit que toutes les autorités publiques agissent dans les limites fixées par la loi, conformément aux valeurs de la démocratie et aux droits fondamentaux, et sous le contrôle de juridictions indépendantes et impartiales.

De manière générale, les rédacteurs du rapport se sont efforcés de confronter les réalités de chaque Etat aux exigences européennes, en privilégiant quatre angles principaux : le système de justice, la lutte contre la corruption, le pluralisme des médias et les contre-pouvoirs institutionnels.

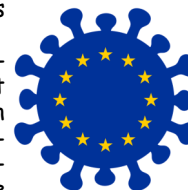
Pour ce qui concerne la France, les rapporteurs saluent les projets de réforme destinés à renforcer l'indépendance de la justice et jugent la situation globalement satisfaisante dans les autres domaines étudiés. Tous les Etats ne bénéficient pas d'une telle clémence.

Ainsi en matière de justice, pour ne prendre que cet exemple, la Commission se félicite de l'évolution observée dans certains Etats mais ne peut que répéter ses inquiétudes à l'égard de l'indépendance de la justice en Hongrie et en Pologne qui font tous deux l'objet d'une procédure entamée au titre de l'article 7 paragraphe 1 TUE (Cet article 7, très difficile à mettre en œuvre, permet de priver un Etat de ses droits en cas de violation grave et persistante des valeurs de l'Union).

Sans chercher à stigmatiser, il faut bien avouer que Budapest et Varsovie ont du mal avec les droits fondamentaux. Parmi les dernières provocations de la Pologne, on peut citer la décision de déclarer certaines communes « zones libres de toute idéologie LGBTQI (Lesbienne, gay, Bi, Trans, Queer, Intersexe) », justifiant ainsi toutes sortes de discriminations. Sur ce sujet, la réponse de la présidente de la Commission dans son discours sur l'état de l'Union a été claire : « les « zones sans LGBTQI » sont des zones sans humanité. Et elles n'ont pas leur place dans notre Union ». Encore plus récemment, le Tribunal constitutionnel polonais, dont l'indépendance à l'égard de l'exécutif est un leurre, a très largement restreint la portée du droit à l'avortement pour les femmes.

Pour en revenir au rapport, les rédacteurs se sont intéressés également à l'application de mesures d'urgence sanitaires qui, dans tous les pays, remet en question l'équilibre normal des pouvoirs.

A cet égard, ils émettent notamment trois réflexions. Tout d'abord, l'adoption de mesures d'urgence, surtout lorsqu'elles portent atteinte aux droits fondamentaux, ne doit pas viser à contourner les contre-pouvoirs nationaux habituels, notamment les Parlements. En second lieu, le contrôle de ces mesures d'urgence effectué par les médias et la société civile est particulièrement nécessaire. Enfin, les mesures de confinement ne doivent pas avoir pour effet de priver les citoyens de l'accès à la justice.



Dans son discours sur l'état de l'Union prononcé en septembre 2020, la présidente de la Commission, **Madame Von der Leyen** a souligné que « Les atteintes à l'état de droit ne peuvent être tolérées. Nous continuerons à défendre l'état de droit et à défendre l'intégrité de nos institutions européennes, qu'il s'agisse de la primauté du droit européen, de la liberté de la presse, de l'indépendance du pouvoir judiciaire ou de la vente de « passeports dorés ». Les valeurs européennes ne sont pas à vendre. »

On veut croire à sa bonne volonté tout en redoutant que la tâche soit particulièrement ardue à l'égard de certains Etats membres, d'autant qu'ils menacent de bloquer le fonctionnement des institutions européennes, voire le plan de relance, en cas de sanctions.

Daniel IMBERT-MAGAND



En savoir plus :

<https://ec.europa.eu/france/news/20200930/premier-rapport-sur-l-etat-de-droit-fr>

ERASMUS, un succès jamais démenti depuis 33 ans !

Lancé en 1987 Erasmus, devenu Erasmus + en 2014 concerne actuellement 6 secteurs : jeunesse, enseignement supérieur, enseignement scolaire, formation professionnelle, éducation des adultes et sports. Plus de 10 millions d'européens en ont bénéficié depuis sa création.

Il aide les organisations à travailler dans le cadre de partenariats internationaux et à partager les pratiques innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Erasmus+ comporte également une importante dimension internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cette dimension permet d'ouvrir le programme à des activités de coopération institutionnelle, de mobilité des jeunes et du personnel au niveau mondial.



Le programme Erasmus+ se décline en grandes actions :

. **Mobilité à des fins d'apprentissage** : Elle concerne les mobilités d'études et professionnelles (stages, formation continue) au sein de l'Europe à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation, y compris celles se déroulant hors cadre scolaire (échanges, formations).

. **Coopération en matière d'innovation et d'échange de bonnes pratiques** : Il s'agit de projets de coopération internationaux et de partage d'expériences entre organisations qui concernent l'enseignement scolaire et supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le secteur jeunesse.

. **Soutien à la réforme des politiques** : Le but est de renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination des Etats membres de l'Union dans les do-

Quelques chiffres concernant la France au titre de 2019

5.447 enseignants et personnel du secteur scolaire formés en Europe

54.723 étudiants en mobilité d'étude ou de stage en Europe.

23.722 élèves de lycées professionnels apprentis et demandeurs d'emploi en stage dans une entreprise européenne.

184,1 millions d'euros de budget pour financer les projets de mobilités.

maines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

. **Action Jean Monnet** : Les activités « Jean Monnet » ont pour but de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des études européennes au niveau mondial. Ces activités visent également à promouvoir le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques, dans le but de renforcer la gouvernance des politiques de l'Union européenne. Les activités consistent principalement en des cours, travaux de recherche, conférences, activités de mise en réseau et publications dans le domaine des études européennes.

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/jean-monnet_fr

. **Sport** : Dans ce volet, le programme Erasmus+ apporte un soutien pédagogique et financier à deux types de projets : les manifestations européennes sportives à but non lucratif et les partenariats collaboratifs. Le programme

offre aux organisations l'opportunité d'élaborer, de transférer et de mettre en œuvre des pratiques innovantes dans le domaine du sport, en associant d'autres structures européennes.

Des plateformes numériques

Des plateformes numériques complètent le dispositif et renforcent le travail en réseau. On peut citer notamment :

E twining pour le jumelage électronique entre classes :

<https://www.etwinning.fr/>

Erasmus+ Virtual Exchange, plateforme permettant aux jeunes Européens et du Sud de la Méditerranée, âgés de 18 à 30 ans, de s'engager dans des expériences interculturelles en ligne.

https://europa.eu/youth/erasmusvirtual_fr

Europass dont l'objectif est de permettre de valoriser les compétences acquises :

[Europa-eu/europass/fr](https://europa.eu/europass/fr)

LE NOUVEAU PROGRAMME ERASMUS + 2021-2027

Le programme Erasmus + devrait croître de façon très significative. Il a pour objectifs de permettre aux citoyens européens de gagner en compétences, de leur offrir une chance de s'adapter à un monde changeant, d'accéder plus facilement à un marché de l'emploi tendu par la crise sanitaire et de favoriser la cohésion et le partage des valeurs européennes.

Le budget annoncé par la Commission européenne prévoit de doter le programme Erasmus + 2021-2027 de 27,9 milliards d'euros. Par rapport aux 14,7 milliards d'euros de la programmation actuelle, cette nouvelle proposition représente une augmentation très importante d'autant que ce budget s'applique sur le périmètre d'une Union européenne à 27, post-Brexit.

ERASMUS, un succès jamais démenti depuis 33 ans !

NOUVEAUTE DES LA RENTREE
2020 :
LES MOBILITES HYBRIDES

Tout en préservant les séjours à l'étranger, notamment pour l'acquisition des compétences transversales, ces mobilités hybrides associent des activités virtuelles - comme l'apprentissage à distance organisé par l'établissement d'accueil - avec une mobilité physique à l'étranger à une date ultérieure, quand les conditions sanitaires le permettront.



Ces mobilités hybrides préfigurent dès maintenant celles qui sont inscrites dans le prochain programme Erasmus + 2021-2027.

Plus d'info :

generation.erasmusplus.fr pour le grand public

info.erasmusplus.fr pour les entrepreneurs

MC PORTRAN

Présidente ME Loire



Les Suisses confirment leur appartenance à l'espace Schengen et leurs liens privilégiés avec l'Union européenne

Située au cœur de l'Europe, la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne mais a conclu avec elle des accords bilatéraux.



Après le rejet en 1992 du référendum pour l'adhésion à l'Espace Economique Européen la Suisse et l'Union Européenne ont signé une série de 7 accords appelés « **Accords Bilatéraux I** ». Ratifiés en 1998 ils portent sur la libre circulation des personnes, l'agriculture, la recherche, les transports aériens et terrestres, marchés publics, obstacles au commerce.

Une 2ème série d'accords (« **Accords Bilatéraux II** ») comprenant 10 volets a été ratifiée en 2004.

Grâce à ces accords les entreprises suisses ont un accès direct au marché européen. La

Suisse fait ainsi partie de l'espace Schengen, un contrôle des marchandises demeurant cependant à la frontière en l'absence d'union douanière. Les citoyens de l'UE peuvent vivre, travailler et étudier en Suisse à certaines conditions. 1,4 million de citoyens de l'Union européenne y résident et 320 000 franchissent la frontière chaque jour pour y travailler.

Une « **initiative de votation** » a été déposée par le parti populiste UDC en vue de résilier l'Accord sur la libre circulation des personnes, estimant que la Suisse « subit une immigration incontrôlée et démesurée » et que les « emplois sont menacés ».

Cette proposition s'inscrivait dans le cadre de la législation suisse qui prévoit un droit ouvert à tout citoyen de lancer une initiative populaire au niveau fédéral, cantonal et communal.

(<https://www.ch.ch/fr/democratie/droits-politiques/initiative-populaire/comment-lancer-une-initiative-populaire-federale/>)

Le Conseil fédéral suisse et le parlement étaient opposés à cette proposition qui, si elle était adoptée entraînerait l'annulation de 6 autres accords avec l'Union européenne et menacerait l'emploi et

la prospérité du pays, le coupant de l'accès à son principal marché. En effet plus de 60% des marchandises importées en Suisse viennent de l'UE et plus de 50% des exportations de la Suisse se font vers l'UE.

Le **27 septembre 2020** les citoyens suisses se sont prononcés en faveur du maintien de leurs liens privilégiés avec l'UE en rejetant la proposition par 61,7% avec un taux de participation exceptionnel de 59,5 % pour ce type de consultation.

Des négociations sont en cours en vue de développer encore de nouvelles collaborations entre la Suisse et l'UE.

	Oui	Non
Vote du Peuple	1.233.953 38.29%	1.988.369 61.71%
Vote des Cantons	3 + 1/2	17 + 5 1/2

NB : Pour certaines votations, il faut obtenir une majorité en voix mais aussi une majorité des 26 cantons (6 d'entre eux ne comptent que pour une demi-voix).

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20200927/index.html>

Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectif de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :
loire@mouvement-europeen.eu

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'Intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant).

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié & Daniel Imbert-Magand

<https://mouvement-europeen.eu/>

L'Europe dans mon quotidien : Le lycée Saint-Paul de Saint-Etienne a obtenu en 2019 le label Euroscol



Créé il y a trois ans, à la suite du discours sur l'Europe d'Emmanuel Macron à La Sorbonne, le label Euroscol vise à valoriser les actions mises en place par les établissements scolaires d'un territoire, faisant de l'Europe « un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et de l'apprentissage des langues ». Attribué pour trois ans, éventuellement renouvelables, il préconise la création, à terme, d'un espace européen de l'éducation.

Il y a peu d'élus, même si progressivement de plus en plus de collèges et lycées candidatent à travers des projets de séjours linguistiques, d'échanges avec des lycées d'Europe et au-delà.

Le Lycée Saint-Paul a été remarqué pour sa démarche singulière avec des actions, depuis 5 ans, autour de la citoyenneté européenne : Le Parlement Européen des Jeunes dans lequel les étudiants Erasmus, et « Les Modèles des Nations Unies » où ils jouent le rôle de diplomates d'un pays qui n'est pas le leur. Les élèves y expérimentent l'esprit d'équipe, le processus démocratique avec l'argumentation et le compromis, travaillent leur posture à l'oral, leur pratique de la langue anglaise, et rencontrent des personnalités politiques engagées pour l'Europe, des avocats de la Cour pénale de La Haye, le Directeur des Nations Unies de Genève... Un parcours qui leur ouvre les portes des études de Droit, voire des cabinets politiques.



Le saviez-vous ? Le prix de la baguette



Un an avant l'introduction de l'euro, en 2001, la baguette coûtait environ 4,30 francs, soit 0,66 euro. Aujourd'hui la baguette ordinaire coûte en moyenne 0,88 euro (5,78 francs), soit une augmentation de 1,8 % par an... mais les salaires aussi ont augmenté ! Le SMIC horaire était de 6,67 euros en 2001. Il est aujourd'hui à 10,15 euros, soit une augmentation moyenne de 2,8 % par an. <https://decodeursdeleurope.eu/>

Prix « Mieux comprendre l'Europe »

Une brève histoire du Brexit /
Kevin O'Rourke.
Editions Odile Jacob

Kevin O'Rourke

Une brève
histoire
du Brexit



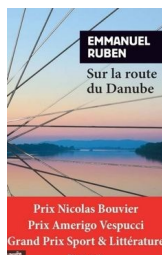
Grand historien de l'économie mondiale, irlandais de mère danoise, européen convaincu, Kevin O'Rourke partage ses jours entre l'Irlande où il vit, l'Angleterre où il travaille et la France où il est conseiller municipal dans une petite commune.

Il donne dans cet ouvrage un éclairage sur la situation du Brexit et ses perspectives, - il s'arrête en 2018-, par le prisme de l'histoire du Royaume-Uni, de l'Union européenne

et de l'Irlande depuis le 19ème siècle.

A la fois documentée et accessible, cette approche est aussi une mise en garde contre une issue dramatique pour l'ensemble de l'Union européenne comme pour les Britanniques.

Sur la route du Danube/
Emmanuel Ruben.
Editions Rivages poche



L'auteur, passionné de cyclisme, écrivain et géographe, parcourt l'Europe en 2016, avec un ami, en remontant le Danube à contre-courant et à vélo.

De la Mer noire à la Forêt noire, au cours de ce périple de 48 jours, il retrace l'histoire et dépeint la diversité de l'Europe, de ses hommes et de ses femmes, et à travers eux une histoire contemporaine de plus en plus marquée par le risque du repli sur soi.

Vivant, maillé d'anecdotes mais aussi très documenté ce livre fleuve est une tentante invitation au voyage.

Colette MODION

